

GUIDE D'ANIMATION:

PHOTOMATON

PHOTOGRAPHER LES CITOYENS AFFICHANT CE QU'ILS AIMENT DE LEUR QUARTIER

Type d'activité: Comprendre, vision

Public cible: Résidents

Objectifs

Les portraits ajoutent une touche humaine aux données que vous collectez pour le projet. Cette activité est géniale pour le renforcement communautaire, pour impliquer les enfants et les jeunes et contribuer à votre portrait de quartier.



Manière de procéder

Matériel requis

1. Tableau blanc
2. Marqueurs effaçables à sec
3. Appareil photo (ou téléphone muni d'un appareil photo)
4. Formulaire de consentement pour la photo
5. Question écrite, comme « Qu'est-ce que vous aimez dans votre quartier? » ou « Que voudriez-vous améliorer dans votre quartier? »
6. Facultatif : Écran unicolore comme arrière-plan

Processus d'animation

7. Demandez aux résidents de répondre à votre question ou de donner son avis en écrivant ou en dessinant quelque chose sur le tableau blanc.
8. Demandez toujours la permission avant de prendre la photo de quelqu'un! Apportez des formulaires de consentement et demandez aux participants de les signer avant de prendre la photo. Pour les moins de 18 ans, faites signer un parent ou un tuteur.
9. Prenez un portrait d'eux tenant ce tableau.
10. Faites un collage avec toutes les photos pour montrer les nombreux atouts du quartier et ses résidents fidèles!



Astuce: S'ils le souhaitent, les participants peuvent utiliser des accessoires et des déguisements mis à leur disposition.

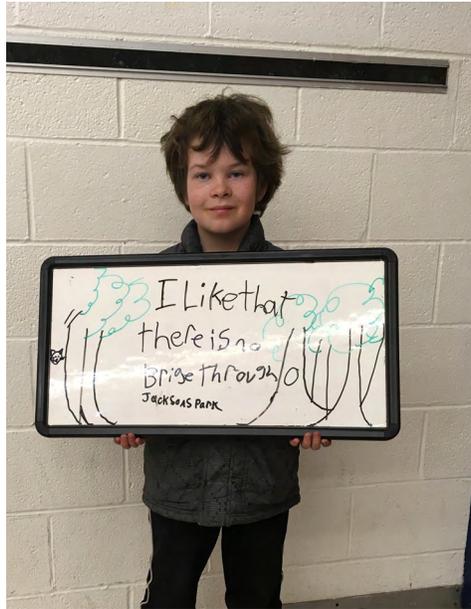


Astuce: Une murale connue pourrait faire un super arrière-plan pour vos photos! Sinon, envisagez d'installer un écran ou une grande feuille de couleur unie.



Exemples de matériel : Résultats de cette manière de procéder

1. Portraits photographiques (CEUM, TCAT et GreenUP)



Centre d'écologie urbaine de Montréal



Sustainable Calgary



the centre for active transportation

Cette ressource a été rendue possible grâce à une contribution financière de l'Agence de santé publique du Canada. Les idées exprimées ici ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence de la santé publique du Canada.